



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates  
Staatskanzlei



2020.01973

## Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;

vu la DCE du 29 novembre 2017 pour la nomination de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées – période administrative 2018-2021;

vu le rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017 et ses recommandations ;

vu le rapport intermédiaire de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 21 février 2019 et ses recommandations sur la proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,

### le Conseil d'Etat

décide

1. De prendre acte du rapport final 2020 et ses recommandations du 05 février 2020 de la commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées (2018-2021);
2. De charger le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture d'analyser les recommandations formulées dans le rapport pour suite utile, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Séance du - 6 MAI 2020

Pour copie conforme,  
Le chancelier d'Etat

Distribution 3 extr. DSSC  
1 extr. Mme Annick Clerc Béro, Présidente de ladite commission  
1 extr. CHE  
1 extr. SRH  
1 extr. ACF  
1 extr. IF

